**Colette Arnould**

**L’antiquité**

« C’est de la « magicienne » que parlent les textes grecs et latins, dans un vocabulaire qui nous apparaît insuffisant dès lors que l’on s’obstine à y projeter nos propres valeurs. Magicienne est Circé, tout comme Médée aussi est magicienne. Et pourtant, doublement sœurs, elles n’en sont pas moins deux images opposées de la femme. Faire de Médée une sorcière ne « passe pas ». Ne pas en parler, c’est oublier qu’en elle cependant sont contenues toutes les pratiques de la sorcière, mais force est aussi de constater que bien d’autres que nous ne craignons pas de nommer sorcières n’en demeurent pas moins « magiciennes » pour les Anciens. L’explication réside alors tout entière dans le sens même qu’ils conféraient au mot « magie ». »

**Dans l’antiquité, on employait le mot « magicienne » pour parler des sorcières. Le vocabulaire n’est pas toujours approprié puisqu’il y avait des magiciennes bonnes et d’autre mauvaises. Si l’on prend l’exemple de Circé et Médée, elles étaient toutes deux magiciennes, mais complètement opposées dans leurs actions. On ne peut tout de même pas nommer Médée « sorcière », parce qu’elle est une magicienne selon les anciens, même si elle possède toutes les caractéristiques d’une sorcière. L’explication est liée au sens qu’ils accordaient au mot « magie ».**

**Le diable**

« Le diable n’est pas tout le christianisme, mais il en est en tout cas partie intégrante, puisque deux dogmes fondamentaux lui sont liés : dogme du péché originel et dogme de la rédemption. Si le Moyen Âge plus qu’aucune autre époque a accordé au diable une place prépondérante, il ne saurait pourtant se réduire à ce monde d’obscurantisme que l’on a si souvent décrit. Au contraire, c’est un monde en pleine évolution qui se révèle, monde qui se cherche, monde étrangement ouvert à toutes les questions, monde en marche qui ne se contente pas du seul voyage de la pensée mais se tourne vers de nouveaux horizons à explorer, monde de contradictions aussi, entravé par les normes qu’il s’est lui-même données, prisonnier de ses convictions et finalement terrassé par un contexte apocalyptique dont il ne saura pas faire un renouveau, incapable de se dépasser, laissant à d’autres le soin de créer de nouvelles valeurs. Globalement cependant, ce qui frappe dans toute cette époque, c’est la faculté d’émerveillement de l’homme, à la fois fraîcheur et naïveté que les moments les plus sombres du Moyen Âge finissant ne feront jamais totalement disparaître, mais aussi faculté de voir partout des « merveilles », de ne s’étonner de rien. Or le merveilleux réside aussi dans la croyance naïve, dans une foi tellement spontanée et sûre d’elle qu’elle fait partie de l’homme. De là cette tendance à côtoyer le surnaturel. Au fur et à mesure qu’on avance dans le temps, l’inquiétude surgit, la sérénité confiante est troublée par le diable livrant bientôt l’homme au déchaînement du surnaturel. Le diable est encore celui qui espère se racheter. Le diable n’appartient pas encore à la tragédie. Tout au plus à cette époque exerce-t-il une fonction de rappel à l’ordre. Reflet des tendances contradictoire mais normales qui existent en l’homme, puisque l’homme ne saurait être parfait, il n’est pas encore le représentant de ses angoisses profondes. Par-ci, par-là, transparaît bien une certaine crainte, mais elle est davantage à rechercher du côté des doctes théologiens, ou des autorités qui, associées à l’Église, cherchent à combattre les superstitions. À partir du XIe siècle une nouvelle tendance se dessine, le diable symbolisant le traître, le vassal félon fait son apparition. Une image concrète commence à s’ébaucher. C’est alors que se produit en Occident la « première grande explosion diabolique », « Satan aux yeux rouges, aux cheveux et aux ailes de feu de l’Apocalypse ». Son image se précise, séducteur, persécuteur, tentateur par excellence, il effraie; ses méfaits obsèdent l’homme, qui tend peu à peu à le voir partout, d’où la hantise du péché, la hantise de la mort liée au Jugement dernier. Au fur et à mesure que l’on avance dans le Moyen Âge, on va le retrouver dans tous les écrits, dans toute la littérature, profane et religieuse, les semons, et au théâtre. Reflet de toutes les peurs, de tous les phantasmes, d’une société malade, il deviendra bientôt la cause de tous ses maux et sera tout naturellement associé à la femme, elle-même liée au péché originel. Elle va devenir la sorcière, inquiétante, dangereuse, maléfique, tandis qu’autour d’elle se constituera un véritable culte du diable, ouvrant ainsi la porte aux grands bûchers des XVIe et XVIIe siècle. »

**L’homme du Moyen-Âge se cherche, cherche à découvrir le monde dans lequel il vit. Il a une tendance à s’émerveiller de tout, de s’étonner peu. Il a aussi une croyance aveugle et naïve en le merveilleux, une foi spontanée et sûre qui fait partie de lui. C’est de là que vient la tendance à côtoyer le surnaturel. Le diable a toujours été une figure importante dans la religion chrétienne, mais sans être obscur, diabolique, il est d’abord le reflet des contradictions qui habitent l’homme et sert au rappel à l’ordre. On ne le craint pas. La crainte arrive plus tard, alors que l’image du diable se précise et que son rôle se transforme. Il devient le reflet de la peur et la cause de tous les maux du monde. Naturellement, il est associé à la femme, qui devient la sorcière.**

**L’hérésie**

« Au sens strict, le mot hérésie implique tout crime commis contre la foi, toute croyance contraire. Jusqu’au XIe siècle, on avait parlé de païens plutôt que d’hérétiques. Pourtant, dès ses débuts, l’Église s’était heurtée à eux. Une hérésie cependant dominait toutes les autres : le manichéisme. S’il venait d’Orient, il correspondait aussi à une attitude naturelle de l’homme païen qui faisait du monde le lieu de forces opposées. L’an mil n’avait peut-être pas connu la grande terreur apocalyptique qu’on lui prêtera plus tard, mais il avait tout de même connu la peur. Des « prodiges » de toutes sortes s’étaient manifestés : comètes, éclipses, combats d’étoiles, monstres, épidémies et famines. Tout cela à coup sûr n’annonçait rien de bon, d’autant que l’hérésie avait refait surface. Ces hérésies prenaient une forme nouvelle. Elles étaient des hérésies populaires. Phénomène de contestation qui prenait naissance en même temps qu’un ordre nouveau, elles véhiculaient des rêves de compensation, l’espérance de temps meilleurs. Parallèlement, une autre contestation se faisait jour qui puisait ses sources dans la décadence de la papauté et les abus du clergé. Elle remettait l’Église en question, l’ébranlait même si bien que des dissidences internes surgissaient dont elle ne sortirait que de justesse. Ces hérétiques-là étaient d’autant plus inquiétants que leurs valeurs portaient atteinte à une organisation sociale dont l’Église était le fondement. Ils pouvaient séduire ou convaincre, ils n’en exerçaient pas moins une dangereuse influence qui sapait plus sûrement les bases du système qu’ils condamnaient. La répression s’imposait et donnait naissance à un nouveau discours. De la suspicion naissait le refus de la différence derrière laquelle se profilait le diable mais, les mots ne suffisant plus, on s’orientait vers une juridiction permettant d’en venir aux actes. »

**En l’an mil, de nouvelles hérésies sont nées et l’Église exerce une répression envers les hérétiques, ceux qui ont des croyances contraires à elle, parce qu’ils la remettent en question et l’ébranlent. Ils sont vus comme un danger pour l’organisation sociale qui la soutient. Des phénomènes s’étaient manifestés dans le ciel, qui avaient mauvaise augure, et la superstition envers ces « prodiges » ainsi que la suspicion envers les hérétiques ont fait naître un refus de la différence qui a incité l’Église à en venir aux actes.**

**Le rôle du contexte**

« La science, limitée de toute façon, ne progresse pas parce qu’elle fait peur. Toute connaissance reste essentiellement empirique, toute tentative d’explication révèle un anthropomorphisme évident, et le souci de ne rien laisser au hasard, de donner un sens à tout ne se satisfait qu’en se tournant vers les puissances surnaturelles (divines ou démoniaques). En voulant faire de la science un système achevé, la pensée médiévale allait à l’encontre de la véritable connaissance. Désirant faire du monde un tout harmonieux, elle s’appuyait sur un raisonnement par analogie unissant le ciel, la terre et l’homme en une sorte de triangle universel. Ces analogies ne favorisent aucune recherche. Au contraire, elles empêchent toute curiosité homogène qui donne la patience de suivre un ordre de faits bien définis. Soucieuse de belles constructions, elle s’est enfermée dans ses préjugés, elle n’a pas su se libérer de l’obstacle épistémologique et plus précisément de l’obstacle animiste que constituent les images et la pensée magique. Elle a mis l’accent sur un symbolisme conférant à chaque chose valeur de signe, contribuant ainsi au développement des superstitions. Ne disposant que de moyens déductifs, ignorant l’expérimentation, connaissant à peine l’expérience et l’analyse, incapable de se dégager du témoignage des sens, d’aller au-delà de l’apparence, la science scolastique s’est bornée à un discours bien construit, suppléant ainsi à l’incohérence avec laquelle le donné s’offrait à elle. Entravée par la foi, la raison ne pouvait parvenir à une réelle indépendance; incapable de connaître, purement théorique, la pensée médiévale est restée stérile. Ses explications ne débouchent sur aucun moyen concret et la physique, ne permet aucune transformation matérielle notable. L’ensemble des techniques restant extrêmement rudimentaire, l’homme demeure tributaire d’un environnement qu’il ne maîtrise pas. Démuni face à son environnement, l’homme l’est tout autant face à lui-même. Devant une médecine impuissante à comprendre comme à soigner, c’est dans l’influence des planètes sur la nature humaine que l’on cherche une explication. On use des talismans les plus divers : ambre, pierres précieuses, drogues, parfums. On ramène au rang d’amulettes les images des saints protecteurs. L’Église d’ailleurs accentue une telle attitude. Sa méfiance envers la médecine, son rejet de toutes explication rationnelle de la maladie, au profit d’une explication par le mal et le péché, empêchent de connaître d’autres moyens thérapeutiques que l’exorcisme et l’invocation des saints. La théologie, « unique science qui commande aux autres », domine tout. Ramenée au niveau des masses, la religion devient superstition. »

**Au Moyen-Âge, la médecine et la science ne connaissent pas de progrès parce qu’on se tourne vers les astres et la religion pour essayer de comprendre. On cherche un sens et une symbolique à tout et on ne connait pas l’expérimentation ou l’analyse.**

**L’attitude des masses**

« Dans un monde où le surnaturel est partout, le moindre événement, le moindre fait, le moindre comportement sortant de la norme peut devenir objet de méfiance et de suspicion, et cela entre pour une grande part dans les accusations de sorcellerie issues des masses. Tout ce qui semble incompréhensible trouve une explication dans quelque processus magique. On établit un rapport de causalité entre un phénomène anormal (tempête, orage) ayant des conséquences importantes et l’arrivée de quelqu’un de nouveau, comme on peut aussi accuser celui qui échappe à quelque malheur collectif. On se méfie de tout ce qui est inhabituel, comportant quelque bizarrerie, soit par les anomalies qu’ils présentent, soit par les analogies que l’on peut établir à partir de leur apparence, ou encore parce que leur rôle dans certaines préparations magiques leur confèrent une connotation néfaste. On se méfie de certaines ombres car on n’est pas sans savoir le rôle qu’elles jouent dans les évocations magiques. On se méfie de l’utilisation de certaines choses : tout ce qui permet de nouer, miroirs capables de refléter une image suspecte ou magique, quand ils ne le sont pas eux-mêmes. Tout individu ayant un quelconque rapport avec ce que nous venons d’évoquer est de ce fait lui-même suspect. Il l’est d’autant plus que son apparence s’y prête : attitude, particularité quelconque, laideur, difformité, et de vieilles femmes laides ou courbées par l’âge sont aisément victimes des populations, parce que l’on établit un rapport entre leur physique et la sorcellerie. Méfiance envers celui qui emploie certains mots incompréhensibles ou suspects, marmonne, ou use à tort et à travers du nom de marie, de Dieu, des saints ou du diable. Le comportement le plus banal de la vie quotidienne peut, dans un contexte déterminé, conduire aux pires accusations. Méfiance envers celui qui détient un quelconque pouvoir. Envers celui qui peut prédire, envers le guérisseur qui, s’il peut ôter la maladie, peut aussi la donner; envers la sage-femme qui sait comment éviter de procréer mais peut aussi tuer les enfants. Méfiance envers certains métiers : le berger, parce qu’il est en contact avec la nature et semble en connaître les secrets, ou certaines professions en rapport avec des tabous (sang, impureté). Méfiance encore envers le voisin qui épie et sait beaucoup de choses; méfiance envers celui qui déploie une activité pouvant sembler anormale un jour de repos; méfiance de toute façon envers celui qui d’une quelconque manière se différencie des autres, envers celui qui reste seul dans un monde où tout repose sur l’échange, sur une solidarité faite d’obéissance et de protections, où l’individu n’existe pas comme tel mais appartient à une classe déterminée, à un ordre, à son rang, où tous les membres d’un même groupe présentent une même ressemblance à tel point que la singularité physique disparaît dans l’art comme dans la littérature. Méfiance enfin envers l’étranger, le vagabond considéré comme appartenant à « la famille du diable », ou le bohémien que l’on accuse de voler les enfants. Les accusations reposent sur peu de chose et il faut surtout tenir compte des rumeurs, à partir desquelles on en arrive à des certitudes permettant d’accuser des pires crimes. Les rumeurs sont d’autant plus difficiles à faire taire au Moyen Âge, surtout lorsqu’il s’agit de magie ou de sorcellerie, que, la superstition dominant, chacun finit par être convaincu de leur bien-fondé. L’imagination fait le reste. Tout le problème de la sorcellerie repose sur une accusation banale. Lorsqu’un discours officiel vient apporter la caution de son autorité à ces mêmes comportements, soudain tout s’inscrit dans une logique irréfutable. De simples pratiques magiques, réelles, on passe à l’idée que le sorcier ou la sorcière ne travaille pas seul mais participe à une véritable secte qui a ses lois, ses rites, tend à un but particulier, tout cela ne pouvant se faire que sous la tutelle du diable. À trop parler de ce que l’on redoute, on l’exacerbe. En voulant tout justifier, on se donne des raisons dont la raison est exclue. De là est née la hantise de la femme associée à Satan. En créant « la sorcière », on conférait une réalité à des phantasmes qui se sont grossis des prétendus raisonnements du discours démonologique, contribuant ainsi à leur donner une structure justifiant tous les fanatismes. On a revu, corrigé, interprété, trouvé enfin un sens à ce qui était obscur, et ce sens était celui que l’on voulait. La Bible, les Pères de l’Église, les textes canoniques, tout concordait. En associant hérésie et sorcellerie, on disposait d’un moyen infaillible pour condamner. En y associant la femme, un nouveau crime se constituait et l’hérésie des sorcières devenait une réalité. Désormais il faudrait y croire sous peine d’être considéré à son tour comme hérétique. Ce qu’on avait pendant si longtemps considéré comme de folles croyances justifieraient la répression. De cela l’Inquisition porte l’entière responsabilité. »

**On méfie tout et tout le monde qui sort de la norme ou est considéré étrange pour une quelconque raison. De cette méfiance naissent des rumeurs et l’individu méfié peut être accusé des pires crimes. Quand ces croyances populaires sont adoptées par l’Église, tout se met en place. Les croyances deviennent réelles et peuvent maintenant justifier la répression.**

**Armelle Le Bras-Choppard**

**Sur les cendres des bûchers, naissance de l’État moderne**

« La répression de la sorcellerie présente un caractère largement uniforme, et la démonologie, contribue par ses traités à l’adoption d’un comportement commun à tous les magistrats. Quels que soit les régimes politiques, quelle que soit la religion, une grande majorité de femmes est brûlée sur des bûchers pour un même forfait qui se révélera imaginaire. Il faut donc que les femmes, en tant que telles, présentent un réel danger pour n’avoir d’autre solution que d’en supprimer un maximum. À l’Église de donner le coup d’envoi, elle qui entend contrôler l’ensemble de la vie civile, les relations entre les sexes, le comportement des femmes en particulier, et leur corps si enclin à la tentation. Mais en s’assurant, dans les procès en sorcellerie, de l’aide logistique des magistrats séculiers, elle ne tarde pas à se faire déborder par ceux-ci. Les sorcières vont donc constituer un enjeu de pouvoir entre l’Église et l’État, lequel ne peut s’ériger sous sa forme moderne qu’en prenant son autonomie par rapport à la religion et en établissant sa prééminence sur l’Église. Dans cette émancipation qui conduit à sa laïcisation, l’État se construit par le biais de procès « religieux », puisque la sorcellerie est d’abord d’un crime de lèse-majesté divine et que les juges sont amenés à se positionner sur des questions de dogme. Les historiens les plus récents, s’ils admettent que la chasse aux sorcières est compréhensible en termes religieux, estiment qu’un de ses multiples sens se trouve au cœur du politique : il s’agit d’affirmer la souveraineté de l’État, de fabriquer un « sujet obéissant ». R. Muchembled lie également le phénomène de la sorcellerie à l’émergence de l’autonomie de l’individu. C’est celle de l’individu-homme qu’il s’agit de promouvoir. L’État, qui se bâtira au masculin, doit, pour s’assurer la forme unisexe que nous lui connaissons encore largement aujourd’hui, enrayer toute possibilité de généralisation de l’autonomie et du pouvoir aux femmes. La sorcellerie répond à une peur, largement fantasmée, d’un pouvoir des femmes. Dans un jeu complexe entre l’Église et l’État, la répression des sorcières par les magistrats sert à asseoir la souveraineté étatique. »

**Au fur et à mesure que l’État se forme et s’émancipe de l’Église, il se construit tout de même par le biais de procès religieux. Ils gardent les croyances de superstitions et d’imaginaire. La répression des sorcières vient du fait que les hommes ont peur des femmes au pouvoir et éliminent celles qui sont un obstacle à leur souveraineté, qui ne sont pas des « sujettes obéissantes ».**

**Le fantasme d’une monté en puissance des femmes**

« La crainte envers l’espèce féminine est née d’une réalité diffuse et dont les hommes semblent prendre une conscience plus aiguë vers la fin du XVe siècle : la place grandissante des femmes dans l’espace social tout au long du Moyen Âge. On pourrait croire que dans une société dirigée par les hommes, telle que la société féodale, le rôle des femmes devait être réduit; la réalité était sensiblement différente. À une vision misérabiliste de la condition de la femme au Moyen Âge – une victime impuissante de la brutalité masculine – qui conforte, en fait, le discours, longtemps dominant, sur la nature faible et passive de la femme, a succédé, dans les travaux les plus récents, une autre image de celle-ci : un être qui n’était ni sans défense ni sans pouvoir. Les mutations économiques et sociales qui interviennent à partir du XIIe siècle ont des répercussions sur les activités des femmes, réveillant cette double hantise masculine : celle d’une émancipation complète du sexe faible et de sa prise de pouvoir. Si cette peur prend déjà consistance dans une attitude de plus en plus répressive dans la vie quotidienne vis-à-vis du sexe opposé que les hommes s’imaginent « en opposition » à eux, la démonologie, au travers des multiples récits de sorcières, lui fournit ses symboles. La doctrine du mariage va largement profiter à la femme, lui apportant des garanties contre les abus, auparavant licites, du pater familias auquel elle reste néanmoins soumise. Le christianisme mettait le consentement de l’un et l’autre conjoints au cœur de l’union, pour éviter les manigances des familles et les calculs financiers dans la conclusion des alliances matrimoniales. Les autres caractères du mariage chrétien permettent à la fois de protéger l’épouse et d’affirmer une certaine égalité des sexes. La monogamie profite à la femme. Le mariage est assorti du serment de fidélité qui place les deux conjoints à égalité face à l’adultère, même si, dans les faits, la liberté masculine en ce domaine dispose d’un champ plus vaste. L’indissolubilité du mariage garantit l’épouse contre la répudiation. Au niveau le plus intime, les époux devraient se trouver aussi sur le même plan. Le mariage a pour but la procréation, qui exige le concours des deux époux. Ceci exclut toute brutalité. L’homme a droit au corps de la femme comme elle a droit à celui du mari. Si le plaisir est à la fois nécessaire et toléré pour les deux sexes, il convient, selon l’Église, de ne point en abuser. »

**Au Moyen-Âge, il y a une montée grandissante de la place des femmes dans l’espace social.** **Les hommes ont peur d’une émancipation complète de la femme, sexe opposé et faible, et exercent une attitude de plus en plus répressive envers elle. Le mariage leur apporte de nombreux atouts, leur permettant notamment d’éviter les abus, de les protéger et d’affirmer une certaine égalité des sexes. L’Église promeut des unions consentantes et des relations sexuelles égalitaires, sans brutalité.**

**La puissance diabolique de l’État**

« La démarche politique et scientifique va triompher définitivement par la suite, reléguant la sorcellerie au rang des superstitions du passé : la Démonomanie sera pudiquement et officiellement oubliée au bénéfice de la République, devenue référence obligée de toute théorie de l’État. Il s’agit désormais, par la connaissance des mécanismes de la nature, de ses lois, de les tourner à son profit, de les modifier, pour agir afin que l’homme devienne « comme maître et possesseur de la nature ». La Science, récusant tout dogme assené et non démontré, s’affranchit de Dieu et de l’Église, et, le politique prend aussi ses distances et son autonomie par rapport à la religion. D’où, en ce qui concerne les femmes, le premier soin de les rejeter dans l’ordre de la nature. Un homme est un être humain; une femme n’est pas un homme; donc une femme n’appartient pas à l’humanité, donc ressort de cette nature à maîtriser. À la différence qu’au lieu de mettre à mort les sorcières, il est préférable d’assujettir préventivement, par la loi toutes les femmes vivantes. Et, pour ce faire, récupérer la toute-puissance jadis attribuée au Diable, qu’il serait bien sot de laisser perdre. La femme, possède le principal attribut : l’inconstance, représentée par une roue. Or, cette versatilité est à la fois caractère féminin mais aussi le trait principal de Satan. C’est cette formidable puissance de la roue que les hommes doivent reprendre en main, pour la faire tourner dans le sens souhaité. Donc en maîtrisant les femmes, quitte à les « rouer » de coups. »

**Les superstitions des femmes liées au diable sont abandonnées au profit de l’État. La démarche scientifique vise à faire devenir l’homme le maître et le possesseur de la nature. La femme, n’étant pas un homme, est associée à la nature, donc il faut la contrôler. Maintenant, au lieu de les brûler, on les rend sujettes par la loi. Pour ce faire, il faut récupérer le pouvoir du diable qu’elles possèdent et le reprendre en main.**

« La famille bien conduite est la vraie image de la République, et la puissance domestique est semblable à la puissance souveraine. Le droit gouvernement de la maison est le vrai modèle du gouvernement de la République. Si les familles sont bien gouvernées, la République ira bien et, inversement, ce qui se fait au niveau de l’État sera toujours tiré en conséquence au niveau particulier. Si l’autorité étatique vient à défaillir, ce manque se répercute jusque dans les foyers et c’est l’anarchie dans la société. Si la famille est mal gouvernée, d’autres foyers le seront et produiront la même anarchie qui déstabilisera l’État lui-même. L’unicité de la souveraineté est pensée à partir de l’unité de direction dans la famille : « Nous entendons par la ménagerie le droit gouvernement de la famille, et de la puissance que le chef de la famille a sur les siens et de l’obéissance qui lui est due. » Il est impensable que l’autorité parentale soit commune aux deux, car cela supposerait une autorité partagée. Or celle-ci est indivisible. Elle doit donc être exercée par l’un des deux parents : ce sera, bien entendu, le mari, auquel son épouse devra elle-même être soumise, comme étant le plus fort et le plus intelligent. Cette faiblesse naturelle interdit à la femme l’accès au pouvoir politique. Comment une femme soumise à son époux dans la famille pourrait-elle être sa souveraine au niveau politique? On écarte d’emblée les femmes du pouvoir politique au motif qu’elles n’ont pas le pouvoir domestique. La souveraineté ne peut être qu’absolue. Sinon, elle cesserait d’être indivisible. La souveraineté est dite perpétuelle. La femme passe du pouvoir du père à celui du mari, et, en cas de remariage, d’un autre mari. Le pouvoir du chef de famille, confirmé par l’histoire et la nature, est lui-même intemporel, non sujet à remise en question. La mixité des sexes dans l’univers politique par définition asexué introduirait la concupiscence dans ce lieu de haute vertu. La puissance entre les mains d’une femme s’exerce dans la cruauté et le meurtre. Une femme au pouvoir est donc peu différente d’une sorcière: elle est semblable à celles qui, ayant reçu des pouvoirs du Diable, les exercent toujours pour faire le Mal. Il existe, sous l’Ancien Régime, des incapacités sociales qui précisément tiennent au statut des individus. La seule incapacité sociale conservée par le code civil de 1804 est celle de la femme mariée. Cette incapacité qui place l’épouse sous « tutelle » avec « obéissance » au mari formalise un statut de la femme. La grande hantise des hommes reste la liberté des femmes : il ne s’agit plus de brûler une bonne part de celles-ci comme au temps des sorcières, mais la loi, dès lors que l’État est en mesure, au nom de sa souveraineté, de la promulguer et de la faire appliquer, est un moyen qui permet de brider l’autonomie de toutes les femmes. Empêchées d’avoir un pouvoir réel, elles perdent cette puissance qu’en des temps d’incertitude sur leur identité les hommes leur avaient imaginée : les sorcières peuvent disparaître. Le balai qui leur servait à s’envoler du foyer sera désormais utilisé par les femmes… pour balayer, retrouvant une affectation qu’il n’aurait jamais dû perdre. »

**L’État veut des familles bien gouvernées, car les conséquences de cela l’atteignent directement. Pour cela, il faut un chef de famille, qui exercera l’autorité parentale et se fera obéir. Ce chef est l’homme, puisqu’il est plus fort et plus intelligent que la femme, qui doit lui être soumise. Cette domination au sein du foyer empêche ainsi la femme d’accéder au pouvoir. Une femme soumise à son mari dans la famille ne peut pas être souveraine au niveau domestique. La souveraineté passe d’homme à homme, donc la femme n’est jamais souveraine. Le statut de femme mariée est considéré comme une incapacité sociale, qui place la femme sous la tutelle de son mari avec obéissance à celui-ci. L’État se sert maintenant de la loi pour brimer l’autonomie des femmes, pour les empêcher d’être libre, puissante et d’exercer un certain pouvoir.**

**Silvia Federici**

**Chasse aux sorcières et rationalisation capitaliste de la sexualité**

« La chasse aux sorcières ne déboucha pas pour les femmes sur de nouvelles possibilités sexuelles ou des plaisirs sublimés. Au contraire, elle fut le premier pas dans la longue marche vers du ‘’sexe propre entre des draps propres’’ et la transformation de l’activité sexuelle des femmes en un travail, un service pour les hommes, et en procréation. L’interdiction de toutes activités sexuelles féminines non-productives ou non procréatrices, potentiellement démoniaques et antisociales, fut centrale dans ce processus. La répulsion que la sexualité non-procréative commençait à inspirer transparaît bien dans le mythe de la vieille sorcière volant sur son balai, qui, tout comme les animaux sur lesquels elle voyageait aussi (chèvres, juments, chiens), était la projection d’un pénis en extension, symbole d’une luxure débridée. Cette imagerie trahit une nouvelle discipline sexuelle, qui déniait à la femme ‘’vieille et laide’’, ayant perdu sa fertilité, le droit à une vie sexuelle. Il y a, dans les procès des sorcières, une identification constante entre sexualité féminine et bestialité. Cela était suggéré par la copulation avec le dieu-bouc (l’une des représentations du diable), l’infâme baiser sub cauda et l’accusation que les sorcières possédaient une variété d’animaux, ‘’diablotins’’ ou ‘’familiers’’, qui les aidaient dans leurs crimes et avec qui elles entretenaient un rapport particulièrement intime. La présence des animaux dans le monde des sorcières était telle que l’on peut supposer qu’eux aussi étaient jugés. À une époque où l’on commençait à idolâtrer la raison et à dissocier l’humain du corporel, les animaux étaient aussi sujets à une dévalorisation sévère, réduits à n’être que des bêtes, symbole éternel des pires instincts humains. Aucun crime n’inspirait alors plus d’horreur que la copulation avec un animal. La présence animale excessive dans la vie des sorcières suggère aussi que les femmes se trouvaient à un croisement entre homme et animal, et non seulement la sexualité féminine, mais la féminité en tant que telle, était assimilable à l’animalité. Les sorcières étaient souvent accusées de changer de forme et de se transformer en animaux. La chasse aux sorcières fut aussi le principal moyen d’une restructuration générale de la vie sexuelle qui, conformément à la nouvelle discipline du travail capitaliste, criminalisait toute activité sexuelle qui menaçait la procréation, la transmission de la propriété au sein de la famille, venait occuper le temps ou prendre de l’énergie destinés au travail. En général, à cette période, toute rencontre potentiellement transgressive était décrite par les autorités comme étant potentiellement un sabbat. »

**Les chasses aux sorcières servaient à restructurer la vie sexuelle des femmes, considérée criminelle, quand réalisée dans un autre but que la procréation. Les femmes étaient aussi accusées de s’adonner à des relations sexuelles avec des animaux et même de pouvoir se transformer elles-mêmes en animaux. Or, à cette époque, la raison prenait le dessus et les animaux étaient considérés comme des bêtes, en tous points différents des hommes. Les femmes étaient ainsi vues comme se trouvant au croisement entre l’homme et la bête.**

**Chasse aux sorcières, chasse aux femmes et accumulation du travail**

« La différence la plus importante entre hérésie et sorcellerie est que la sorcellerie était considérée comme un crime féminin. Plus de 80 % des personnes jugées et exécutées en Europe au XVIe et au XVIIe siècles pour des crimes de sorcellerie furent des femmes. En fait, pendant cette période, plus de femmes furent persécutées pour sorcellerie que pour tout autre crime. Le fait que la sorcière soit une femme était aussi souligné par les démonologues, qui se réjouissaient que Dieu ait épargné l’homme d’un tel fléau. Tandis que les auteurs du Malleus Maleficarum expliquaient que les femmes étaient plus portées à la sorcellerie à cause de leur «luxure insatiable», Martin Luther et les écrivains humanistes faisaient valoir la faiblesse morale et intellectuelle des femmes à l’origine de cette perversion. Mais tous désignaient les femmes comme êtres maléfiques. Une autre différence entre les persécutions des hérétiques et celles des sorcières est que dans le dernier cas, les accusations de perversion sexuelle ou d’infanticide jouaient un rôle central, étant accompagnées par la quasi-diabolisation des pratiques contraceptives. Par leurs incantations, leurs sortilèges, leurs conjurations et autres superstitions et charmes, les sorcières détruisent la progéniture des femmes. Elles entravent les hommes dans leur génération et les femmes dans leur conception; il s’ensuit que ni les maris avec leurs femmes, ni les femmes avec leurs maris ne peuvent accomplir d’actes sexuels. À partir de là, les crimes reproductifs devaient occuper une place de choix dans les procès. Dès le XVIIe siècle, les sorcières étaient accusées de conspirer à la destruction des pouvoirs génératifs humains et animaux, de pratiquer des avortements et d’appartenir à une secte infanticide qui tuait les enfants et les offrait au diable. Dans l’imaginaire populaire, la sorcière fut associée à une femme âgée et lubrique, hostile à la vie nouvelle, qui se nourrissait de chair d’enfants ou utilisait leurs corps pour en faire des potions magiques, un stéréotype plus tard popularisé par les livres pour enfants. »

**Les sorcières étaient surtout des femmes parce qu’elles étaient considérées comme des êtres maléfiques et qu’elles étaient principalement accusées d’empêcher la reproduction et de tuer les enfants.**

« Une autre explication est que l’importance des crimes reproductifs dans les procès pour sorcellerie était une conséquence du taux élevé de mortalité infantile, typique des XVIe et XVIIe siècles, dû à l’augmentation de la pauvreté et de la malnutrition. On tenait les sorcières pour coupables de la mort de tant d’enfants, de leur mort si soudaine, si peu de temps après la naissance, qu’ils soient sujets à une telle variété de maladies. La question du travail devint particulièrement urgente au XVIIe siècle, quand la population en Europe continua encore à décliner. Dans ce contexte, il paraît plausible que la chasse aux sorcières ait été une tentative pour criminaliser le contrôle des naissances et placer le corps des femmes, l’utérus, au service d’une augmentation de la population, de la production et de l’accumulation de force de travail. La chasse aux sorcières fut encouragée par une classe politique préoccupée par le déclin de la population et motivée par la conviction qu’une population nombreuse est la richesse de la nation. Le fait que le XVIe et le XVIIe siècle furent l’apogée du mercantilisme et virent le début des statistiques démographiques (naissances, morts et mariages), des recensements et la formalisation de la démographie elle-même en tant que «science d’État» montre clairement l’importance stratégique que le contrôle des mouvements de population prenait dans les cercles politiques qui furent à l’origine de la chasse aux sorcières. »

**Les chasses aux sorcières ont été organisées parce que la population diminuait dû au taux élevé de mort infantile, ce qui diminuait le nombre de travailleurs potentiels, et les sorcières étaient accusées de la mort des enfants à la naissance.**

« De nombreuses sorcières étaient sages-femmes, traditionnellement les dépositaires du savoir et du contrôle de la reproduction féminine. Les sages-femmes étaient marginalisées parce qu’on ne leur faisait pas confiance et parce qu’ainsi on sapait le contrôle des femmes sur la reproduction. Tout comme les enclosures expropriaient la paysannerie des terres communales, la chasse aux sorcières expropriait les femmes de leurs corps, qui étaient ainsi «libérés» de toute entrave les empêchant de fonctionner comme des machines pour la production du travail. C’est ainsi que la menace du bûcher dressa des barrières autour du corps des femmes plus redoutables que ne le furent celles dressées lors de l’enclosure des communaux. On peut ainsi imaginer quel effet put avoir sur les femmes la vue de voisines, d’amies, de femmes de leur famille, brûlées sur le bûcher. On comprend que toute initiative contraceptive de leur part pouvait être interprétée comme le produit d’une perversion démoniaque. Il ne fait aucun doute que la chasse aux sorcières anéantit les méthodes que les femmes avaient employées pour contrôler la procréation, les qualifiant de dispositifs diaboliques, et institutionnalisa le contrôle de l’État sur le corps des femmes, ce qui était la condition préalable à sa subordination en faveur de la reproduction de la force de travail »

**De nombreuses sages-femmes ont été brûlées pour permettre à l’État de prendre le contrôle de la reproduction et du corps des femmes, et ainsi s’assurer d’avoir de la main d’œuvre.**

« Mais la sorcière n’était pas seulement la sage-femme, la femme qui évitait la maternité ou la mendiante qui vivotait en chapardant un peu de bois ou de beurre à son voisinage. Elle était aussi la femme immorale, aux mœurs légères – la prostituée ou l’adultère, et généralement, la femme qui exerçait sa sexualité en dehors des liens du mariage et de la procréation. Dans les procès pour sorcellerie, la «mauvaise réputation» était une preuve de culpabilité. La sorcière était aussi la femme rebelle qui répondait, se défendait, jurait et ne pleurait pas sous la torture. Le mot «rebelle» ne fait ici pas référence nécessairement à une activité subversive spécifique dans laquelle des femmes peuvent être impliquées. Il décrit plutôt la personnalité féminine qui s’était développée, particulièrement au sein de la paysannerie, dans le cours des luttes contre le pouvoir féodal, quand des femmes avaient été au premier plan de mouvements hérétiques, s’organisant souvent en associations de femmes, posant ainsi un défi grandissant à l’autorité masculine de l’Église. Les descriptions des sorcières nous remémorent les femmes telles qu’elles étaient représentées dans les moralités et les fabliaux : prêtes à prendre l’initiative, aussi agressives et vigoureuses que les hommes, portant des habits d’hommes, ou fièrement juchées sur le dos de leurs maris, un fouet à la main. Mais ce n’était pas seulement la femme déviante, mais la femme en tant que telle, particulièrement la femme des classes inférieures, qui était jugée, une femme qui générait tellement de peur que dans son cas le rapport entre l’éducation et la punition était renversé. « Nous devons», déclare Jean Bodin, «répandre la terreur auprès de certaines en en punissant beaucoup.» »

**Beaucoup de femmes ont été jugées parce qu’elles déviaient du modèle établi. Elles généraient la peur. La seule façon de les éradiquer était de semer la terreur en en punissant le plus possible.**

« De plus, le sadisme sexuel des tortures auxquelles les accusées étaient soumises révèle une misogynie qui n’a pas d’équivalent dans l’histoire et ne peut pas être mis sur le compte d’un crime particulier. L’exécution était un événement public important, auquel tous les membres de la communauté devaient assister. La chasse aux sorcières fut une guerre contre les femmes : c’était une tentative concertée pour les avilir, les diaboliser et pour détruire leur pouvoir social. En même temps, c’était dans les chambres de torture et sur les bûchers sur lesquels les sorcières périssaient que les idéaux bourgeois de la féminité et de la domesticité furent forgés. »

**Les chasses aux sorcières étaient une manifestation de la misogynie et une tentative de contrôler les femmes.**

« La chasse aux sorcières amplifia aussi les tendances sociales de l’époque. Il y a une continuité certaine entre les pratiques visées par la chasse aux sorcières et celles proscrites par la législation qui fut introduite au même moment pour réguler la vie familiale, le genre, et les rapports de propriété. Dans toute l’Europe de l’Ouest, tandis que la chasse aux sorcières progressait, des lois étaient promulguées qui punissaient les adultères de la peine capitale. Au même moment, la prostitution était déclarée hors la loi, comme les naissances en dehors du mariage, tandis que l’infanticide était transformé en crime capital. Simultanément, les amitiés féminines devinrent un objet de suspicion, dénoncées en chaire comme néfastes à l’alliance entre mari et femme, tout comme les relations entre femmes furent diabolisées par les juges des sorcières qui les forçaient à se dénoncer entre elles comme complices. Ce fut aussi dans cette période que le mot «commérage», qui au Moyen Âge signifiait liens entre amies, prit sa tournure péjorative, un signe de plus qui montre à quel point le pouvoir des femmes et les liens communautaires étaient ruinés. Au niveau idéologique aussi, il y a un lien étroit entre l’image dégradée des femmes forgées par les démonologues et l’image de la féminité construite par les débats de l’époque sur la «nature des sexes», qui canonisa une femme stéréotype, faible de corps et d’esprit et biologiquement sujette au mal, servant efficacement à justifier le contrôle des hommes sur les femmes ainsi que le nouvel ordre patriarcal. »

**Toutes rencontres ou relations entre femmes étaient dénoncées et considérés mauvaises, façon de l’État d’isoler la femme, de la contrôler et de brimer son pouvoir et ses liens avec la communauté.**

**Mona Chollet**

**Une victime des modernes et non des anciens**

« En anéantissant parfois des familles entières, en faisant régner la terreur, en réprimant sans pitié certains comportements et certaines pratiques désormais considérés comme intolérables, les chasses aux sorcières ont contribué à façonner le monde qui est le nôtre. Si elles n’avaient pas eu lieu, nous vivrions probablement dans des sociétés très différentes. Elles nous en disent beaucoup sur les choix qui ont été faits, sur les voies qui ont été privilégiées et celles qui ont été condamnées. On fait souvent l’erreur de le situer au Moyen Âge, dépeint comme une époque reculée et obscurantiste avec laquelle nous n’aurions plus rien à voir, alors que les grandes chasses se sont déroulées à la Renaissance. De même, on met souvent les persécutions sur le compte d’un fanatisme religieux incarné par des inquisiteurs pervers. Or l’Inquisition, avant tout préoccupée des hérétiques, a très peu pourchassé les sorcières; l’écrasante majorité des condamnations ont été le fait de cours civiles. C’est précisément parce que les chasses aux sorcières nous parlent de notre monde que nous avons d’excellentes raisons de ne pas les regarder en face. S’y risquer, c’est se confronter au visage le plus désespérant de l’humanité. Elles illustrent d’abord l’entêtement des sociétés à désigner régulièrement un bouc émissaire à leurs malheurs, et à s’enfermer dans une spirale d’irrationalité, inaccessibles à toute argumentation sensée, jusqu’à ce que l’accumulation des discours de haine et une hostilité devenue obsessionnelle justifient le passage à la violence physique, perçue comme une légitime défense du corps social. »

**Éliminer les têtes féminines qui dépassent**

« La misogynie a été au cœur des persécutions. Faibles de corps et d’esprit, animées par un insatiable désir de luxure, elles sont censées faire des proies faciles pour le Diable. Dans les procès, elles ont représenté en moyenne 80 % des accusés et 85 % des condamnés. Des lignées féminines entières furent éliminées. On pensait que la sorcellerie était héréditaire. Dans leur grande majorité, les victimes appartenaient aux classes populaires. Elles se retrouvaient aux mains d’institutions entièrement masculines. On imagine leur panique et leur détresse, d’autant plus qu’elles affrontaient en général cette épreuve dans une solitude totale. Les hommes de leur famille prenaient rarement leur défense, quand ils ne se joignaient pas aux accusateurs. Pour certains, cette attitude s’expliquait par la peur, puisque la plupart des hommes accusés l’étaient en tant que proches de « sorcières ». D’autres profitèrent du climat de suspicion généralisée « pour se débarrasser d’épouses ou d’amantes encombrantes, ou pour empêcher la vengeance de celles qu’ils avaient séduites ou violées. » Certaines accusées étaient à la fois des magiciennes et des guérisseuses. Elles représentaient le seul recours vers lequel le peuple pouvait se tourner et avaient toujours été des membres respectés de la communauté, jusqu’à ce qu’on assimile leurs activités à des agissements diaboliques. Plus largement, cependant, toute tête féminine qui dépassait pouvait susciter des vocations de chasseur de sorcières. Répondre à un voisin, parler haut, avoir un fort caractère ou une sexualité un peu trop libre, être une gêneuse d’une quelconque manière suffisait à vous mettre en danger. Qu’importe s’il s’agissait de femmes parfaitement inoffensives : leurs concitoyens étaient persuadés qu’elles détenaient un pouvoir de nuire sans limite. »

**Les femmes pouvaient être accusées pour toutes sortes de raisons, et parfois, elles se faisaient dénoncer par leur communauté ou les membres de leur famille. Certains hommes étaient aussi accusés, mais les femmes n’avaient pas de pouvoir auprès de la justice et se faisaient juger seules par des hommes cruels.**

« Avoir un corps de femme pouvait suffire à faire de vous une suspecte. N’importe quelle tache, cicatrice ou irrégularité pouvait faire office de preuve. Les démonologues recommandent de ne pas se laisser émouvoir par les larmes, attribuées à une ruse diabolique et forcément feintes. Les chasseurs de sorcières se montrent à la fois obsédés et terrifiés par la sexualité féminine. Par sa forme phallique, le balai qu’elles chevauchent, en plus d’être un symbole ménager détourné, témoigne de leur liberté sexuelle. Le sabbat est vu comme le lieu d’une sexualité débridée, hors de contrôle. Les tortionnaires jouissent de la domination absolue qu’ils exercent sur les prisonnières; ils peuvent donner libre cours à leur voyeurisme et leur sadisme sexuel. S’y ajoutent les viols par les gardiens : lorsqu’une détenue est retrouvée étranglée dans un cachot, on dit que le Diable est venu reprendre sa servante. Beaucoup de condamnées, au moment de leur exécution, ne peuvent même plus tenir debout. Mais, même si elles sont soulagées d’en finir, il leur reste à affronter une mort atroce. »

**Les femmes arrêtées se font torturer pour juger si elles sont coupables de sorcellerie. Dans la grande majorité des cas, elles sont envoyées au bûcher pour avoir réagi d’une quelconque manière différente de celle qui était attendue d’elles. Leur liberté sexuelle racontée par les démonologues éveille des fantasmes chez les hommes.**